

CERTIFICAT DE CAPACITE D'ORTHOPHONIE – GRADE DE MASTER

MODALITES DE CONTROLE DES CONNAISSANCES

Année universitaire 2017-2018

Vu la loi n° 64699 du 10.07.1964,

Vu la loi n° 8452 du 26.01.1984,

Vu le décret n° 85906 du 23.08.1985,

Vu le décret n° 84932 du 17.10.1984,

Vu le décret n° 911113 du 23.10.1991,

Vu l'arrêté du 16.05.1986 modifié par l'arrêté du 25.04.1997,

Vu le décret n°2013-798 du 30 août 2013 et ses annexes.

Les propositions suivantes ont été adoptées par le Conseil de Faculté dans sa séance du



Les études en vue du certificat de capacité d'Orthophonie ont une durée de dix semestres et se composent de deux cycles :

1/ le premier cycle comprend six semestres de formation validés par l'obtention de 180 crédits européens correspondant au niveau licence ;

2/ le deuxième cycle comprend quatre semestres de formation validés par l'obtention de 120 crédits européens correspondant au niveau master.

Les enseignements en vue du certificat de capacité d'orthophoniste comprennent des enseignements théoriques, méthodologiques, appliqués et pratiques ainsi que l'accomplissement de stages. Ces enseignements tiennent compte des priorités de santé publique.

Les enseignements sont organisés sous forme d'unités d'enseignement articulées entre elles en cohérence avec les objectifs de la formation et les compétences à acquérir. La mutualisation des enseignements entre filières peut-être mise en place.

La formation fait appel aux technologies de l'information et de la communication appliquées à l'enseignement et aux différentes approches de simulation ; elle est dispensée sur site ou en partie à distance.

Le certificat de capacité d'orthophoniste est délivré aux étudiants ayant :

- Validé l'ensemble des enseignements et des stages correspondant aux deux cycles de formation.
- Obtenu le certificat de compétence clinique (organisé au cours du dernier semestre du 2nd cycle).
- Soutenu leur mémoire avec succès.

1. INSCRIPTIONS

Sont autorisés à s'inscrire en première année les étudiants ayant satisfait aux épreuves d'évaluation des aptitudes aux études en vue du certificat de capacité d'orthophonie définies à l'annexe 4 du décret n° 2013-789 du 30 août 2013, dans la limite des places disponibles. Le nombre d'étudiants admis en première année d'études est fixé par un arrêté annuel conjoint du ministre chargé de la santé et du ministre chargé de l'enseignement supérieur.

La date limite d'inscription est fixée chaque année par l'administration.

Aucun étudiant ne peut être autorisé à prendre **plus de trois inscriptions au cours du deuxième cycle** des études en orthophonie. Une de ces deux années ne peut faire l'objet de plus de deux inscriptions, sauf dérogation exceptionnelle accordée par le Directeur de la composante assurant la formation en orthophonie.

2. ENSEIGNEMENTS DISPENSES

Le contenu des enseignements de la formation conduisant au certificat de capacité d'orthophoniste ainsi que les recommandations pédagogiques qui s'y rapportent sont développées dans le référentiel de formation prévu à l'annexe III du décret n° 2013-798 du 30 août 2013. L'enseignement comprend au total cinq années d'études, réparties sur 10 semestres.

L'ensemble des CM et TD des différentes UE sont obligatoires. **En cas de 3 absences non justifiées (par un certificat médical ou avis de décès d'un proche) l'étudiant pourra être renvoyé de l'école.** Des cas particuliers pourront être mis en place hors justifications sus-cités (vols annulés, obligation de travailler à côté, etc...) mais devront passer par une validation de la part du comité du DON (Département d'Orthophonie de Nice).

3. EXAMENS

Chaque année d'études comprend deux semestres de formation validés par l'obtention de 60 crédits européens (ECTS).

Le contrôle des connaissances s'effectue :

- Pour les premières et deuxièmes années par un seul contrôle terminal par UE (sous la direction du responsable de l'UE en question).
- Pour les troisièmes, quatrièmes et cinquièmes années par un contrôle Continu.

Ce dernier sera composé de deux notes par UE (sous le contrôle du responsable d'UE) :

- un contrôle sur table qui sera effectué en fin de période d'enseignement et intégré dans les horaires de cours.
- et une synthèse d'article (sauf UE 7.3 et 8.1) qui correspondra à 30 % de la note totale.

Certaines UE seront soumises à des conditions de validation particulières, ainsi :

-Pour l'ensemble des années, les UE correspondant aux stages (UE 6.1, 6.2, 6.3, 6.4, 6.5, 6.6, 6.7, 6.8, 6.9) seront validées par le biais d'un rapport de stage (RS) et/ou par une grille d'évaluation (sous la direction du référent des stages de l'UE en question).

-Les UE 11 et 12 seront quant à elles validées par le présentiel (plus une note de synthèse sur un seul des séminaires pour l'UE 11).

-L'UE 8.2 sera validée par l'obtention de l'AFGSU (Attestation de Formation aux Gestes et Soins d'Urgences) selon l'arrêté du 3 mars 2006 en vigueur.

-Enfin l'UE 7.5 sera validée en quatrième année par un rapport d'avancement du mémoire et en cinquième année par le mémoire de recherche final.

Une session de rattrapage est organisée avant la fin de l'année universitaire en cours (juin/juillet).

Les dates des contrôles terminaux et continus sur table seront communiquées aux étudiants en début de semestre par les enseignants selon la répartition définie par l'administration afin de permettre un étalement des contrôles. En cas d'absence d'un étudiant **justifiée par un certificat médical ou un avis de décès (ou cas particulier validé par le comité du DON)** le responsable d'UE pourra proposer un autre contrôle à l'étudiant absent afin de le rattraper.

En cas d'absence injustifiée l'étudiant devra obligatoirement repasser l'UE durant la session de rattrapage.

Référence anti-plagiat de l'Université :

"L'étudiant qui remet un devoir, un mémoire, ou tout document écrit servant à évaluer ses connaissances et ses compétences dans le cadre de sa formation doit s'assurer qu'il ne comporte pas de phrase, de paragraphe, ou, plus largement de passage plagié.

L'étudiant doit veiller à citer les sources utilisées dans la rédaction qu'il a réalisée.

L'étudiant est passible de sanctions et/ou de poursuites disciplinaires en cas de plagiat avéré. Le plagiat peut être considéré comme une fraude."

4. JURYS D'EXAMENS

Les membres des jurys d'examens sont désignés par le Doyen de la Faculté, parmi les enseignants intervenant au sein de chaque unité d'enseignement. Le jury est présidé par le Directeur du département d'orthophonie, ou son représentant.

Le jury a seul pouvoir lors de la délibération générale d'arrêter définitivement les notes attribuées. Les copies pourront, dans un délai de 15 jours après le premier jour d'affichage des résultats, être communiquées aux étudiants. Cette communication n'est pas de nature à entraîner, en cas de contestation de la note, sauf erreur matérielle, la remise en cause ni de celle-ci ni du résultat final de l'examen. Les étudiants bénéficient d'un délai de deux mois pour contester une décision administrative individuelle. Il n'y a pas de délai pour contester une erreur matérielle manifeste.

5. RESULTATS

Les étudiants doivent obligatoirement se présenter à la totalité des épreuves (sauf dispenses autorisées art. 8 de l'arrêté du 16.05.1986).

La validation d'une UE est conditionnée par l'obtention d'une moyenne supérieure ou égale à 10/20.

Pour les UE qui comptent plusieurs épreuves :

- la moyenne correspond à la somme des notes obtenues aux diverses épreuves en tenant compte du coefficient mentionné au chapitre 3.

Lorsqu'une unité d'enseignement est acquise, le nombre de crédits européens correspondant à cette unité d'enseignement est capitalisé.

Lorsque l'étudiant est ajourné à la 1^{ère} session, il garde le bénéfice des autres unités d'enseignement pour lesquelles il a obtenu une note supérieure ou égale à 10/20 et doit repasser en deuxième session seulement le ou les unité(s) d'enseignement dont la note est inférieure à 10/20.

L'admission dans l'année d'études supérieure nécessite la validation de toutes les unités d'enseignement.

A l'issue de la session de rattrapage, le jury peut accorder à un étudiant à qui il ne manquerait qu'une seule unité d'enseignement sur les deux semestres à valider et qui comptabiliserait une moyenne générale supérieure ou égale à 12/20 (toutes UE incluses), la possibilité de passer dans l'année supérieure.

Pour les UE composées de plusieurs éléments, tous les éléments constitutifs d'une UE devront être repassés.

Cette UE doit impérativement être résorbée l'année suivante. Dans le cas contraire, l'étudiant redoublera.

Les étudiants ajournés définitivement redoubleront l'année de formation mais conserveront le bénéfice des unités d'enseignement acquises.

MAQUETTE ORTHOPHONIE 1 ERE ANNEE

SEMESTRE 1						
NOM UE	VOLUMES HORAIRES				COEFF/ ECTS	EVALUATION
	CM	TD	TOTAL	TPE		
UE 1.1.1 SCIENCE DU LANGAGE	45	9	54	40	4	Contrôle terminal
UE 1.2.1 PSYCHO GENERALE ET PSYCHO DEVELOPPEMENT	45	9	54	40	4	Contrôle terminal
UE 1.3.1 SCIENCE DE L'EDUCATION	27	8	35	40	3	Contrôle terminal
UE 2.1 BIOLOGIE CELLULAIRE MOLECULAIRE ET GENETIQUE	20	8	28	40	3	Contrôle terminal
UE 2.2.1 NEUROSCIENCES 1	24	8	32	40	3	Contrôle terminal
UE 2.3.1 ETUDE DE L AUDITION	15	15	30	50	3	Contrôle terminal
UE 3.1 PHYSIQUE GENERALE ET ACOUSTIQUE	16	10	26	40	3	Contrôle terminal
UE 4.1 CONNAISSANCE DE LA PROFESSION	7	2	9	10	3	Contrôle terminal
UE 8.4 LANGUES	0	27	27	20	2	Contrôle terminal
UE 8.7 C2I	0	18	18	20	2	Contrôle terminal
TOTAL SEMESTRE 1	199	114	313	340	30	

SEMESTRE 2

NOM UE	VOLUMES HORAIRES				COEFF/ ECTS	EVALUATION
	CM	TD	TOTAL	TPE		
UE 1.1.2 SCIENCE DU LANGAGE	55	9	64	80	4	Contrôle terminal
UE 1.2.2 PSYCHOLOGIE SOCIALE	16	8	24	40	3	Contrôle terminal
UE 1.4 SCIENCE DE LA SOCIETE	10	8	18	20	3	Contrôle terminal
UE 2.2.2 NEUROSCIENCES 2	17	9	26	30	3	Contrôle terminal
UE 2.3.3 PHONATION DEGLUTITION	10	10	20	50	3	Contrôle terminal
UE 2.4 PEDIATRIE ET TROUBLES DU DEVELOPPEMENT	20	9	29	20	4	Contrôle terminal
UE 3.2 IMAGERIE	10	6	16	40	3	Contrôle terminal
UE 6.1 STAGE DECOUVERTE 1 (Milieu Scolaire) 120H ou 30 Demi Journées	0	0	0	20	3	RS+ grille d'évaluation.
UE 8.8 C2I	0	18	18	20	2	Contrôle terminal
UE 9.1 SANTE PUBLIQUE	20	5	25	60	2	Contrôle terminal
TOTAL SEMESTRE 2	158	82	240	380	30	

MAQUETTE ORTHOPHONIE 2EME ANNEE

SEMESTRE 3						
NOM UE	VOLUMES HORAIRES				COEFF/ ECTS	EVALUATION
	CM	TD	TOTAL	TPE		
UE 1.1.3 DEV LANGAGE ET PSYCHOLINGUISTIQUE	21	22	43	30	4	Contrôle terminal
UE 1.1.4 CONNAISSANCES SCIENCE DU LANGAGE	36	9	45	60	4	Contrôle terminal
UE 1.2.3 PSYCHO COGNITIVE ET NEUROPSYCHOLOGIE	35	9	44	50	4	Contrôle terminal
UE 2.5 GERIATRIE	16	9	25	20	3	Contrôle terminal
UE 2.7 NOTIONS DE PHARMACOLOGIE	11	0	11	15	2	Contrôle terminal
UE 6.2 STAGE DECOUVERTE 2 (EHPAD CRECHE) 120 H ou 30 Demi Journées	0	6	6	60	3	RS+ grille d'observation+ fiche d'auto- évaluation.
UE 7.1 BIBLIOGRAPHIE ET DOC	2	2	4	60	2	Contrôle terminal
UE 7.2 STATISTIQUES	14	18	32	50	3	Contrôle terminal
UE 8.5 LANGUES	0	27	27	20	2	Contrôle terminal
UE 9.2 INTERVENTION PROMOTION DE LA SANTE	27	9	36	60	3	Contrôle terminal
TOTAL SEMESTRE 3	162	111	273	425	30	

SEMESTRE 4						
NOM UE	VOLUMES HORAIRES				COEFF/ ECTS	EVALUATION
	CM	TD	TOTAL	TPE		
UE 1.2.4 PSYCHOLOGIE CLINIQUE PSYCHANALYSE PSYCHOPATHOLOGIE	40	8	48	60	4	Contrôle terminal
UE 2.3.2 AUDITION	18	18	36	30	4	Contrôle terminal
UE 5.1.1 TROUBLES DU LANGAGE ORAL ET DE LA COMMUNICATION	28	10	38	50	4	Contrôle terminal
UE 5.2.1 APPRENTISSAGE ET DEVELOPPEMENT DU LANGAGE	23	14	37	40	4	Contrôle terminal
UE 5.3.1 ASPECT DE LA COGNITION	23	14	37	40	4	Contrôle terminal
UE 5.4.1 DONNEES GENE SUR L'ORALITE FONCTIONS ORO-MYO-FACIALES ET LEURS TROUBLES	18	14	32	35	4	Contrôle terminal
UE 6.3 STAGE DECOUVERTE 3 (Libéral, Institution) 120H ou 30 Demi Journées	0	4	4	20	3	RS+ grille d'observation+ fiche d'auto-évaluation
UE 7.1 BIBLIOGRAPHIE ET DOC	2	3	5	0	0	Contrôle terminal
UE 9.3 ETHIQUE ET DEONTOLOGIE	18	18	36	50	3	Contrôle terminal
TOTAL SEMESTRE 4	170	103	273	325	30	

MAQUETTE ORTHOPHONIE 3 EME ANNEE

SEMESTRE 5						
NOM UE	VOLUMES HORAIRES				COEFF/ ECTS	EVALUATION
	CM	TD	TOTAL	TPE		
UE 1.3.2 APPRENTISSAGE ET DIDACTIQUE	17	14	31	30	3	contrôle continu
UE 2.3.4 SEMILOGIE ETIOLOGIE DES PATHOLOGIES DE LA PHONATION DEGLUTITION ET ARTICULATION	22	22	44	50	4	contrôle continu
UE 2.6 PSYCHIATRIE ADULTE ET ENFANT	30	16	46	40	4	contrôle continu
UE 4.2 BILAN ET EVAL EN ORTHO	20	27	47	50	4	contrôle continu
UE 5.2.2 TROUBLE DU LANGAGE ECRIT DE L ECRITURE ET GRAPHISME	14	14	28	40	3	contrôle continu
UE 5.3.2 TROUBLE DE LA COGNATION MATHEMATIQUE	23	9	32	40	4	contrôle continu
UE 6.4 STAGE OBSERVATION AUPRES D ORTHOPHONISTES 210 H ou 52 Demi Journées	0	4	4	30	3	RS+ grille d'observation+ fiche d'auto-évaluation
UE 7.1 BIBLIOGRAPHIE ET COM	0	4	4	20	2	contrôle continu
UE 7.4 METHODOLOGIE ANALYSE D ARTICLES	0	11	11	20	3	contrôle continu
TOTAL SEMESTRE 5	126	121	247	320	30	

SEMESTRE 6						
NOM UE	VOLUMES HORAIRES				COEFF/ ECTS	EVALUATION
	CM	TD	TOTAL	TPE		
UE 4.3 DEMARCHE CLINIQUE ET INTERVENTION ORTHOPHONIQUE	9	27	36	60	3	contrôle continu
UE 5.1.2 BILAN ET EVALUATION DU LANGAGE ORAL ET DE LA COMMUNICATION	9	23	32	50	3	contrôle continu
UE 5.4.2 BILAN ET EVALUATION DES TROUBLES DE L ORALITE ET DES FONCTIONS ORO-MYO- FACIALES	9	17	26	40	3	contrôle continu
UE 5.5.1 BILAN ET EVALUATION EN ORTHOPHONIE DANS LE CADRE DE L AUDITION	22	27	49	50	5	contrôle continu
UE 5.6.1 BILAN ET EVALUATION DES PATHOLOGIES DE LA PHONATION DEGLUTITION ET ARTICULATION	12	23	35	30	3	contrôle continu
UE 5.7.1 APHONATION BILAN EVOLUTION APHASIOLOGIE	36	18	54	60	4	contrôle continu
UE 6.5 STAGE CLINIQUE 1 210H ou 25 Demi Journées	0	8	8	60	3	RS+ évaluation à mi-stage supervision directe
UE 7.1A BIBLIOGRAPHIE ET COMMUNICATION	0	4	4	20	2	contrôle continu
UE 7.4A METHODOLOGIE D ANALYSE D ARTICLES	0	11	11	20	2	contrôle continu
UE 8.6 LANGUES	0	27	27	20	2	contrôle continu
TOTAL SEMESTRE 6	97	185	282	410	30	

MAQUETTE ORTHOPHONIE 4 EME ANNEE

SEMESTRE 7						
NOM UE	VOLUMES HORAIRES				COEFF/ ECTS	EVALUATION
	CM	TD	TOTAL	TPE		
UE 5.1.3 INTERVENTION ORTHO DANS LE CADRE DES TROUBLES DU LANGAGE ORAL ET DE LA COM	10	38	48	60	3	contrôle continu
UE 5.2.3 BILAN EVALUATION DU LANGAGE ECRIT DE L ECRITURE ET DU GRAPHISME	10	23	33	50	3	contrôle continu
UE 5.3.3 BILAN EVALUATION DE LA COGNITION MATHEMATIQUE	9	20	29	40	3	contrôle continu
UE 5.4.3 INTERVENTION ORTHOPHONIQUE DANS LE CADRE DES TROUBLES DE L ORALITE ET DES FONCTIONS ORO- MYO-FACIALES	5	20	25	40	3	contrôle continu
UE 5.7.2 INTERVENTION ORTHOPHONIQUE EN APHASIOLOGIE	18	19	37	50	3	contrôle continu
UE 5.7.7 BILAN EVALUATION ET INTERVENTION ORTHOPHONIQUE DANS LE CADRE DES TROUBLES DEVELOPPEMENTAUX	24	18	42	40	4	contrôle continu
UE 5.8.1 CONNAISSANCES THEORIQUES CLINIQUES ET REPERCUSSIONS DU HANDICAP SUR LA COMMUNICATION ET LE LANGAGE	8	8	16	40	2	contrôle continu
UE 6.6 STAGE CLINIQUE 90 H ou 22 Demi Journées	0	4	4	30	3	Grille d'évaluation.
UE 6.9 STAGE DE SENSIBILISATION A LA RECHERCHE (120 H ou 30 1/2 Journ.)	0	8	8	90	3	RS + grille observation présentiel.
UE 7.4 METHODOLOGIE D ANALYSES D ARTICLES	0	8	8	0	1	contrôle continu
UE 12 Optionnelles	10	10	20	40	2	Validée par le présentiel
TOTAL SEMESTRE 7	100	162	262	480	30	

SEMESTRE 8						
NOM UE	VOLUMES HORAIRES				COEFF/ ECTS	EVALUATION
	CM	TD	TOTAL	TPE		
UE 4.1 CONNAISSANCE ET HISTORIQUE DE LA PROFESSION CADRES ACTUELS ET EXERCICE PROFESSIONNEL DE L ORTHOPHONIE	10	26	36	50	2	contrôle continu
UE 5.1.4 INTERVENTION ORTHOPHONIQUE DANS LE CADRE DES TROUBLES DU LANGAGE ORLA ET DE LA COMMUNICATION NECESSITANT LE RECOURS A DES AIDES SPECIFIQUES	10	26	36	50	2	contrôle continu
UE 5.2.4 INTERVENTION ORTHOPHONIQUE DANS LE CADRE DES TROUBLES DU LANGAGE ECRIT DE L ECRITURE ET DU GRAPHISME	26	18	44	60	3	contrôle continu
UE 5.5.2 INTERVENTION ORTHOPHONIQUE AUPRES DE L ENFANT SOURD	13	22	35	30	2	contrôle continu
UE 5.6.2 INTERVENTION ORTHOPHONIQUE DANS LE CADRE DES PATHOLOGIES DE LA PHONATION DEGLUTITION ET ARTICULATION	8	4	12	10	0	contrôle continu
UE 5.7.3 BILAN EVALUATION INTERVENTION ORTHOPHONIQUE DANS LE CADRE DES PATHOLOGIES NEUROGENERATIVES	18	18	36	40	3	contrôle continu
UE 5.8.2 INTERVENTION ORTHOPHONIQUE DANS LE CADRE DU HANDICAP	10	18	28	60	2	contrôle continu
UE 6.7 STAGE CLINIQUE 3 300 H ou 75 Demi Journées	0	7	7	60	6	Grille d'évaluation.
UE 7.5 MÉMOIRE	2	10	12	50	6	Rapport d'avancement.
UE 8.3 COMMUNICATION AVEC LE PATIENT L ENTOURAGE ET AUTRES PROFESSIONNELS	6	18	24	10	0	contrôle continu
UE 12 Optionnelles	10	10	20	40	4	Validée par le présentiel
TOTAL SEMESTRE 8	107	159	226	460	30	

MAQUETTE ORTHOPHONIE 5 EME ANNEE

SEMESTRE 9						
NOM UE	VOLUMES HORAIRES				COEFF / ECTS	EVALUATION
	CM	TD	TOTAL	TPE		
UE 4.4 Education Thérapeutique du patient en Orthophonie	9	10	19	30	2	contrôle continu
UE 5.3.4 Intervention Orthophonique dans le cadre des troubles de la cognition mathématique	5	22	27	50	2	contrôle continu
UE 5.6.3 Bilan Evaluation et Intervention orthophonique dans le cadre du Bégaiement et des autres troubles de la fluence	27	22	49	60	2	contrôle continu
UE 5.7.4 BILAN Evaluation et intervention orthophonique dans le cadre des Syndromes Démentiels	16	20	36	40	2	contrôle continu
UE 5.7.5 Troubles Cognitivo-Linguistiques acquis Bilan et Evaluation des Troubles Cognitivo-Linguistique acquis	14	18	32	40	2	contrôle continu
UE 6.8 Stage Clinique 4	0	7	7	60	6	Grille d'évaluation.
UE 7.3 Statistiques 2	9	25	34	50	2	Devoir sur table seul
UE 7.5 Mémoire	4	24	28	200	7	Mémoire de recherche de fin d'année
UE 8.1 Infectiologie et Hygiène	14	5	19	10	1	Devoir sur table seul
UE 11 Séminaires Professionnels	0	30	30	10	0	Validée par le présentiel +note de synthèse.
UE 12 Optionnelles	20	20	40	30	4	Validée par le présentiel
TOTAL SEMESTRE 9	118	173	321	580	30	

SEMESTRE 10

NOM UE	VOLUMES HORAIRES				COEFF/ ECTS	EVALUATION
	CM	TD	TOTAL	TPE		
UE 4.5 Relation Thérapeutique dans un Contexte d'Intervention Orthophonique	4	14	18	30	2	contrôle continu
UE 5.5.3 Intervention Orthophonique auprès des personnes présentant des Surdités acquises	17	17	34	50	2	contrôle continu
UE 5.7.6 Intervention Orthophonique dans le cadre des Troubles Cognitivo-Linguistiques acquis	17	17	34	50	2	contrôle continu
UE 5.7.8 Bilan Evaluation et Intervention Orthophonique dans le cadre des Dysarthries Neurologiques	14	9	23	30	2	contrôle continu
UE 6.8 Stage Clinique 4	0	7	7	30	7	Grille d'évaluation.
UE 7.5 Mémoire	4	20	24	200	9	Soutenance du mémoire.
UE 8.2 Formation aux gestes et Soins d'Urgence	5	20	25	5	1	Validation de l'AFGSU (A.F.G.S.U (Attestation de Formation aux Gestes et Soins d'Urgences)
UE 10 Evaluation des Pratiques Professionnelles	5	10	15	60	1	contrôle continu
UE 11 Séminaires Professionnels	0	30	30	10		Validée par le présentiel +note de synthèse.
UE 12 Optionnelles	20	20	40	30	2	Validée par le présentiel
TOTAL SEMESTRE 10	86	164	240	495	30	